



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/NGO/190  
10 March 2004

ANGLAIS, ESPAGNOL  
ET FRANÇAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Soixantième session  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS  
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE**

**Exposé écrit\* présenté par la Communauté internationale bahá'íe,  
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[2 février 2004]

---

\* Exposé écrit et publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

## **Situation des Bahá'ís en République Islamique d'Iran**

Dans la déclaration suivante, la Communauté internationale bahá'íe souhaiterait présenter les preuves les plus récentes <sup>1</sup> qui attestent que dans de nombreuses localités iraniennes, les bahá'ís continuent d'être victimes de persécutions, notamment des arrestations arbitraires et des détentions de courte durée, et que les actes de harcèlement, d'intimidation et de discrimination persistent à leur encontre. Les autorités continuent à confisquer leurs habitations, à refuser de leur verser des retraites et des pensions dûment gagnées, à les priver de leurs héritages, à les exclure du marché de l'emploi, à bloquer leurs activités économiques privées, à perturber les cours qu'ils donnent à leurs propres enfants chez eux et à bannir les institutions chargées de s'acquitter, pour eux, de la plupart des fonctions réservées au clergé dans d'autres religions.

Les institutions internationales ont une fois de plus reconnu ces faits en 2003:

- En décembre, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution pour exprimer sa « profonde préoccupation » face aux continues violations des droits de l'homme en République islamique d'Iran, mentionnant spécifiquement le cas des bahá'ís.
- En août, l'Iran a présenté son rapport devant le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD). Dans ses observations finales, le CERD relève avec inquiétude les discriminations signalées à l'égard de certaines minorités, notamment les bahá'ís, qui sont privés de certains droits, et recommande de manière spécifique que l'Iran « autorise les étudiants de différentes origines à s'inscrire à l'université sans exiger d'eux qu'ils déclinent leur appartenance confessionnelle. »
- L'Organisation internationale du Travail (OIT) a évoqué la persistance des discriminations au cours de sa Conférence de juin et affirme dans son rapport global pour 2003 qu'en Iran, « la situation des membres de la Foi bahá'íe, une minorité religieuse non reconnue, continue de susciter l'inquiétude. Les obstacles rencontrés par ces personnes pour accéder à l'enseignement supérieur et à l'emploi dans le secteur public (para 102) sont encore nombreux. »

Suite aux pressions internationales, le gouvernement iranien a fait un pas timide en levant les restrictions imposées aux étudiants bahá'ís pour accéder à l'enseignement supérieur. Il a récemment modifié la formulation d'une des questions posées dans le formulaire d'inscription aux examens d'entrée à l'université, pour que les candidats ne soient plus obligés d'inscrire de manière explicite l'une des quatre religions reconnues comme la leur. Cette mesure donnera-t-elle en pratique aux étudiants bahá'ís le plein accès à l'université en Iran? Seul l'avenir nous le dira.

### **Contexte historique et juridique**

Depuis 1979, les bahá'ís d'Iran sont victimes d'attaques, de harcèlement et de discriminations pour le seul motif de leurs croyances religieuses et se voient souvent offrir la liberté s'ils abjurent leur foi. L'étendue et le caractère systématique de cette persécution, sans

---

<sup>1</sup> La documentation a été présentée au Rapporteur spécial sur la liberté de religion et de conviction et peut être obtenue sur demande à notre bureau.

parler du fait qu'elle s'inscrit dans une politique gouvernementale délibérée, ont été solidement documentés au fil des ans dans les rapports des représentants spéciaux des Nations Unies.

Comme nous l'avons déclaré les années précédentes, la communauté bahá'íe ne représente aucune menace pour le gouvernement iranien. Elle ne se réclame d'aucun gouvernement, idéologie ou mouvement d'opposition. Les principes de leur croyance exigent des bahá'ís qu'ils se montrent loyaux envers leur gouvernement, qu'ils s'abstiennent de tout engagement politique partisan, de toute activité subversive et de toute forme de violence. Les bahá'ís ne recherchent en outre aucun statut privilégié et n'aspirent qu'à une seule chose: le respect de leurs droits en vertu des termes des pactes internationaux auxquels leur Etat est partie.

Les initiatives prises par le gouvernement pour promouvoir les droits des minorités religieuses en Iran ne s'appliquent pas aux bahá'ís. La Constitution iranienne stipule en effet que les Iraniens zoroastriens, juifs et chrétiens sont les seules minorités religieuses reconnues. Aussi les quelque 300 000 bahá'ís – qui forment la minorité religieuse la plus importante du pays – ne peuvent guère bénéficier de ces initiatives. Relégués au rang d' « infidèles sans protection », ils n'ont accès à aucun recours légal.

### **Exécutions, peines de mort et de prison**

Depuis 1979, plus de 200 bahá'ís ont été tués et 15 autres portés disparus et présumés morts. Le dernier bahá'í exécuté l'a été par pendaison le 21 juillet 1998. Ces dernières années, tous les bahá'ís condamnés à mort ont vu leur peine réduite ou ont été libérés. En février 2004, on comptait trois bahá'ís incarcérés dans les geôles iraniennes en raison de leur croyance religieuse.

Pour harceler et intimider les bahá'ís, les autorités iraniennes ont désormais recours aux arrestations, aux interrogatoires et aux détentions. En 2003, nous avons appris que 23 bahá'ís avaient été arrêtés et emprisonnés arbitrairement cette année-là dans 18 localités différentes. Ils ont fini par être libérés après avoir subi outrages et humiliations pendant les interrogatoires portant sur leurs croyances.

### **Déni de la liberté d'association d'une communauté religieuse pacifique**

Depuis 1983, la communauté bahá'íe s'est vue systématiquement dénier le droit de s'associer librement ainsi que le droit de maintenir ses institutions sacrées démocratiquement élues, dont le rôle est de s'acquitter de la plupart des fonctions réservées au clergé dans d'autres religions et qui constituent l'élément de base de la vie communautaire bahá'íe.

Les bahá'ís d'Iran exercent leur culte en petits groupes, organisent des cours pour enfants chez eux et répondent aux autres besoins de la communauté dans des habitations privées. Toutefois, les autorités continuent de les harceler en arrêtant les enseignants, en faisant irruption dans les réunions et en condamnant les participants à des peines avec sursis, pour les dissuader de commettre à nouveau le « crime » de suivre ce genre de cours.

### **Déni de l'accès à l'éducation**

Toute une génération de bahá'ís s'est vue systématiquement interdire l'accès à l'enseignement supérieur dans les établissements éducatifs publics et privés agréés en Iran. Les bahá'ís ont alors instauré leur propre programme en 1987, mais en 1998, des agents des services de renseignement ont arrêté puis relâché les enseignants de l'Institut bahá'í d'enseignement supérieur (IBES) et ont saisi les manuels d'enseignement, les dossiers, les documents, les ordinateurs et le mobilier. En 2001 et 2002, les autorités s'ingèrent aussi l'instruction dispensée aux jeunes bahá'ís. Puis, en juillet 2002, elles ordonnent en 8 endroits simultanément l'interruption des examens et leur surveillance vidéo ainsi que la confiscation du matériel.

A la suite des pressions internationales, le gouvernement a fini par prendre une mesure positive en annonçant récemment qu'il n'exigerait plus des candidats qu'ils notent leur appartenance confessionnelle dans le formulaire d'inscription aux examens d'entrée à l'université. Cette mesure donnera-t-elle en pratique aux étudiants bahá'ís le plein accès à l'université en Iran ? Seul l'avenir nous le dira.

### **Confiscation et destruction des biens**

Les cimetières, lieux saints, sites historiques, centres administratifs et autres biens appartenant aux bahá'ís ont été confisqués peu de temps après la révolution de 1979. Pas un seul de ces biens, dont beaucoup ont été détruits, ne leur a jamais été restitué. La saisie des cimetières soulève un problème majeur pour les bahá'ís, qui n'ont accès qu'à des terrains abandonnés que le gouvernement leur a réservés, et n'ont pas le droit de graver les pierres tombales de ceux qui leur sont chers.

Les droits des bahá'ís à la propriété et à la jouissance de leurs biens *personnels* sont aussi bafoués: un grand nombre de biens personnels et commerciaux, y compris des habitations et des fermes, leur ont été arbitrairement confisqués. Des jugements récents montrent que ces biens ont été confisqués au motif que leurs propriétaires étaient bahá'ís. En voici un extrait:

« En principe, les sanctions juridiques graves infligées par les Services de Renseignements aux activités culturelles de la secte dévoyée du bahá'ísme reposent sur l'ordre de son excellence le chef suprême (...) l'arrêt rendu par le tribunal 49 ordonnant la saisie et la confiscation des biens appartenant à la secte dévoyée du bahá'ísme est légalement et religieusement fondé... »

### **Déni de l'emploi, des pensions ou retraites, et autres bénéfices**

Dans les années 1980, plus de 10 000 bahá'ís ont été renvoyés de leurs postes dans l'administration et l'éducation nationale. Beaucoup d'entre eux n'ont toujours pas retrouvé un emploi et ne reçoivent aucune allocation de chômage. D'autres, nombreux, ont vu leurs pensions ou retraites suspendues. Dans quatre des cas les plus récents (2001-2002), les bahá'ís se sont vus refuser le versement de retraites dûment gagnées, pour le motif explicite suivant: « le versement des retraites aux individus liés à la secte bahá'íe est illégal. »

Lorsqu'ils obtiennent un emploi dans le secteur privé, les pouvoirs publics s'emploient à persuader leurs employeurs de les licencier. De même, lorsqu'ils créent une entreprise, les autorités tentent de leur mettre les bâtons dans les roues. En voici deux exemples récents :

- A Téhéran, par un arrêt du 29 septembre 2003, le tribunal a rejeté l'appel d'un bahá'í contre une injonction exigeant de lui qu'il cesse ses activités commerciales, et à refusé de lui accorder une licence commerciale, au motif qu'il avait été informé de la relation du plaignant à la secte bahá'íe dévoyée.
- A Ispahan, une injonction administrative rendue l'an dernier pour empêcher le fonctionnement d'une entreprise appartenant à un bahá'í, invoquait le fait que « le lien entre l'entreprise... et la secte bahá'íe dévoyée est avéré ; aussi est-il conseillé de prendre des mesures pour empêcher toute collaboration avec l'(...)entreprise. »

### **Déni des droits civils et des libertés**

Bien qu'il soit plus aisé aujourd'hui pour les couples bahá'ís d'obtenir un certificat de mariage et de faire enregistrer leurs enfants, le mariage et le divorce bahá'ís ne sont pas légalement reconnus en Iran, et le droit à l'héritage leur est refusé. Témoin, ce tribunal qui a dépossédé un bahá'í de son héritage, en déclarant dans son jugement de Juin 2002:

« Etant donné que la Constitution de la République islamique d'Iran ne reconnaît qu'aux juifs, aux chrétiens et aux zoroastriens le statut de minorité religieuse et que le bahá'isme est une secte dévoyée non reconnue comme religion ni comme minorité religieuse, la question de l'homologation du testament et du seul bénéficiaire du défunt n'est pas autorisée sur le plan religieux et est contraire à la loi. »

### **Incitations officielles à la haine et la suspicion**

La Communauté internationale bahá'íe a récemment exprimé son inquiétude suite à la publication d'articles diffamatoires en août 2003 dans *Jam-e-Jam*, un quotidien national financé par le gouvernement iranien (tiré à plus d'un demi million d'exemplaires et accessible sur Internet), qui présentaient à la population iranienne une image déformée de la Foi bahá'íe. L'incident est d'importance dans la mesure où il dément les déclarations des représentants iraniens à leurs homologues étrangers, selon lesquelles le gouvernement iranien aurait pu faire davantage pour défendre les droits des bahá'ís si seulement le peuple iranien n'éprouvait pas à leur égard une animosité séculaire. Voilà une preuve directe du climat de haine et de suspicion entretenu par le gouvernement en taxant les bahá'ís d'ennemis de l'Islam et de la République islamique dans un de ses journaux officiels. Ce sont donc les autorités elles-mêmes qui génèrent le climat qu'elles invoquent ensuite pour excuser leur inaction.

Les factions en lutte pour le pouvoir en Iran n'ont eu de cesse d'utiliser la communauté bahá'íe comme bouc-émissaire, jouant de l'hostilité et des préjugés créés contre eux par la propagande religieuse. Pendant plus de 150 ans, tous les moyens d'information du public – chaires, presse, radio, télévision, voire publications académiques – ont donné une image grossièrement déformée des bahá'ís et de leurs croyances, suscitant la haine et le mépris de la population à leur égard, sans qu'à aucun moment, on ne donne aux victimes de ces attaques la possibilité de se défendre et de présenter la réalité des faits.

Il n'en reste pas moins que toutes les tentatives de destruction de cette communauté ont échoué. Les bahá'ís iraniens ont fermement refusé de transiger sur leur foi au mépris des pires traitements infligés par leurs bourreaux. La question de ces violences revient en permanence dans les mises en accusation continuelles du gouvernement iranien par la communauté internationale – organes intergouvernementaux de l'ONU et société civile – pour ses violations des normes universellement reconnues des droits de l'homme.

Les bahá'ís iraniens aiment leur pays malgré les souffrances qu'ils y ont endurées sous les régimes successifs. Ils n'aspirent qu'à une seule chose : bénéficier du même traitement que tous les citoyens iraniens et attendent impatiemment le jour où ils seront acceptés comme partie intégrante et respectée de la population iranienne.

-----